

# FICHE RETOUR RENTREE SCOLAIRE 2022

**A NOUS RETOURNER avant le 28/06/2022**

Enfant(s) : **NOM et Prénom**

1 - ..... 2-.....

3-..... 4-.....

**Nom du payeur (impératif) :** .....

Rappel : un seul payeur par famille ne peut être pris en compte.

Adresse mail pour envoi de la facture : .....

## **FACTURATION Scolarité / Cantine / Garderie**

➤ **Paiement de la Scolarité** (= 280€/Enfant + 100€/famille)

Principe : la scolarité est facturée en 10 fois, et je la paye en 10 versements du 10 octobre au 10 juillet.

Par exception, je souhaite payer en 1 seule fois : la scolarité est entièrement facturée en septembre et je la paye en 1 seule fois en octobre (pour un paiement en septembre venir au secrétariat) - Attention dans ce cas au montant de la facture de septembre qui peut s'avérer très élevé.

➤ **Modalités de règlement des factures**

Principe :

Prélèvement mensuel le 10 du mois déjà en place

Prélèvement mensuel le 10 du mois **à mettre en place** → retourner le « mandat » signé + RIB/IBAN

Par exception :

Paiement mensuel chèque, espèces ou virement (dans les 8 jours à compter de la réception de la facture)

**Attention : ne pas oublier d'informer le secrétariat des changements et de joindre l'autorisation de prélèvement + IBAN si nécessaire. (indispensable pour tout nouveau dossier)**

**Confirmation du nombre de repas/semaine (pour ajuster notre prévisionnel)**

4 repas pour .....enfant(s)

3 repas pour .....enfant(s) Lundi Mardi Jeudi Vendredi

2 repas pour .....enfant(s) Lundi Mardi Jeudi Vendredi

1 repas pour .....enfant(s) Lundi Mardi Jeudi Vendredi

nombre de repas non connu à ce jour (devra être précisé au secrétariat dès la rentrée)

**Tournez la page, svp .../...**

## Adhésion A.P.E.L. 2022/2023

Pour valider votre choix, merci de cocher impérativement la case correspondante :

		Montant de la cotisation*	Mon choix (cochez)
<b>1</b>	<b>Je cotise à l'APEL Sainte Marie et à l'APEL académique/départementale/nationale*</b> parce que je souhaite bénéficier des services de l'APEL départementale/nationale (cf notice explicative) et je soutiens l'action de l'A.P.E.L., j'apprécie les aides qui me sont apportées	<b>25,45€</b>  Soit 6,70€ + 18,75€**	
<b>2</b>	<b>Je cotise uniquement à l'APEL Sainte Marie</b> je soutiens l'action de l'A.P.E.L., j'apprécie les aides qui me sont apportées	<b>6,70€</b>	
<b>3</b>	<b>Je ne cotise pas</b> Je ne me sens pas concerné(e) par les services de l'APEL et de l'APEL Sainte	-	

\*Une seule cotisation / an / famille.    \*\* A régler une fois seulement à l'école où est scolarisé votre plus jeune enfant.

- **ATTENTION : la cotisation est facturée en 1 seule fois sur la facture de scolarité de septembre, le paiement est effectué par (1 seul règlement pour la facture + la cotisation APEL) :**
- prélèvement le 10 octobre pour les familles qui sont en prélèvement
  - chèque, espèces ou virement en octobre pour les familles qui payent leurs factures selon cette modalité

## Adhésion O.G.E.C 2022-2023

- **Merci de valider votre choix en cochant la case qui vous correspond :**

Souhaite être « membre actif » : être convoqué à l'AG et disposer du droit de vote

OUI    NON

## Règlements de l'établissement

M. Mme..... atteste(nt) avoir pris connaissance des informations relatives à l'organisation de la rentrée, des conditions financières, des règlements de la cantine et de la garderie, du règlement intérieur de l'établissement et de la réglementation RGPD.

(en ligne sur le blog <http://www.ecolesaintemarielessorinieres.com> et affichés au secrétariat)

Le...../...../.....

signature(s)